

LETTRE DE DIFFUSION TIC n° 1, Janvier 2006



Vous recevez aujourd'hui la première lettre de diffusion TIC du CEMI de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère.

Tous les mois, cette lettre viendra vous apporter quelques éclairages sur l'actualité de l'informatique et de l'Internet.

Nous espérons, qu'à travers ses différentes rubriques, elle répondra le plus possible à vos attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions et de vos souhaits pour les prochaines lettres.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année

Les animateurs CEMI,
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



ACTUALITÉS

L'Autorité de Régulation des Télécoms (ART) s'appelle désormais l'ARCEP pour Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Cette autorité administrative indépendante a pour rôle de réguler la concurrence dans le secteur des télécommunications (Internet haut débit, téléphonie...) et des postes.

<http://www.arcep.fr/>

Après une longue attente, la vidéo débarque enfin dans le logiciel Skype. Le service de visiophonie, qui permet de voir son correspondant, est aujourd'hui intégré à la version 2 (bêta pour Windows XP) du très populaire logiciel de téléphonie sur Internet (VoIP).

<http://www.skype.com/intl/fr/>

Selon la FEVAD (Fédération des Entreprises de Ventes à Distance), le chiffre d'affaire des ventes en ligne a progressé de +45% au cours du premier semestre 2005 par rapport au 1 semestre 2004.

On évalue à 12 millions le nombre de cyberacheteurs en 2005 en France avec une tendance très prononcée à la féminisation de la clientèle Internet.

<http://www.fevad.com/>



AGENDA

Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI)

- Initiation à l'informatique : 09, 16, 23 et 30 janvier 2005
- Devis et factures informatisés : 06 et 13 février 2005
- Perfectionnement Excel : 20 février 2005

Conférence débat

''Les grandes tendances de l'informatique'' : jeudi 15 décembre 2005 de 17h30 à 19h30 à l'Institut des Métiers Henry GIRAL, CFAI de Mende.



L'ASTUCE DU MOIS

Lorsque vous supprimer un fichier sous Windows, le document peut être facilement récupéré en allant le chercher dans la corbeille. Ceci assure une sécurité en cas de mauvaise manipulation. Cependant, certaines fois, le document à supprimer ne nous intéresse plus. Une seule manipulation peut être effectuée pour supprimer le fichier définitivement sans passer par l'étape corbeille. Il suffit avant de supprimer le document de maintenir la touche « Shift » enfoncé (touche en dessous de la touche de verrouillage des majuscules).



LE LOGICIEL DU MOIS

Si vous utilisez Outlook Express comme logiciel de messagerie électronique et que vous désirez changer d'ordinateur ou de disque dur, réaliser un formatage ou du simplement conserver vos informations (paramètres, carnet d'adresses, comptes et identités) en cas de problème matériel ou logiciel, vous serez très heureux d'utiliser le logiciel Outlook Express Quick Backup.

En effet, mieux vaut ne pas perdre son temps à fouiller les options d'Outlook Express et à effectuer plusieurs opérations différentes.

Outlook Express Quick Backup permet ainsi de réaliser une sauvegarde de tous les éléments précédemment cités sur un média amovible tel qu'un CD ou une clé USB en une seule opération. Alors n'attendez plus pour vous simplifier la vie ou pour parer aux accidents qui se révéleraient fâcheux et télécharger le logiciel à l'adresse ci-dessous, il est gratuit.

http://www.01net.com/telecharger/windows/Internet/courrier_email/fiches/31245.html



LE DOSSIER DU MOIS

Envoyer des fichiers volumineux par E-mail

Pour envoyer un courrier, un classeur Excel ou un devis client, aucun souci, vous insérez le fichier en pièce jointe dans votre logiciel de messagerie préféré et le tour est joué. Pour une photo de petite taille (1 ou 2 Mo) la solution est identique et ne pose pas plus de souci. Cependant, pour une photo prise avec une plus grande résolution ou une vidéo, cela pose problème pour deux raisons principales :

- 1/ l'espace de stockage des boîtes aux lettres est très souvent relativement limité
- 2/ même si votre fournisseur d'accès vous a alloué un grand espace, la plupart des serveurs par lesquels transitent les messages refusent les documents de grande taille.

Pour remédier à ce problème vous trouverez ci-dessous un certain nombre de solutions.

1/ **compresser vos fichiers** soit directement avec Windows XP (si vous possédez la dernière version de ce système d'exploitation), soit utiliser un utilitaire de compression du type Z-Zip téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

http://www.01net.com/windows/Utilitaire/compression_et_decompression/fiches/4035.html

Cependant, la plupart des photos étant déjà compressées (le fameux format jpg), le gain apporté par cette solution n'est pas toujours très intéressante.

2/ **Fractionner les fichiers** soit avec le logiciel de messagerie universel Outlook express (choisissez Outils/Comptes dans le menu, puis l'onglet Courrier, sélectionnez votre compte de messagerie et cliquez sur le bouton Propriétés. Enfin, cliquez sur l'onglet Avancé et cochez l'option Scinder les messages. Entrez une valeur inférieure à 2048. A chaque envoi de message supérieur à 2 Mo, le logiciel expédiera autant de messages qu'il le faut. Votre correspondant doit lui aussi utiliser Outlook Express), soit avec un utilitaire de découpe de fichier genre Wind (www.perrysoft.org/wind/wind.exe). L'avantage ici, c'est que le destinataire n'est pas obligé de posséder l'utilitaire pour récupérer le fichier morcelé.

3/ **Déposez le fichier sur un site spécialisé** : en vous rendant à l'adresse www.yousendit.com, il vous suffit de donner le nom de votre destinataire, de sélectionner le fichier à envoyer et d'indiquer votre adresse de messagerie. Le destinataire reçoit alors un mail contenant un lien à partir duquel il pourra télécharger le fichier. Cette solution fait donc totalement abstraction de tout logiciel. Seules contraintes, le téléchargement doit s'opérer sous 7 jours, et il ne faut pas être allergique aux fenêtres publicitaires sur la page de téléchargement.